



**PREAVIS MUNICIPAL No 03 / 2013  
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES  
EXERCICE 2012**



## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule .....</b>	<b>pages 3 et 4</b>
<b>Le compte de fonctionnement .....</b>	<b>pages 5 et 6</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>page 7</b>

## PREAMBULE

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les **comptes 2012** présentent un excédent de charges de **Fr. 167'361.08**, alors qu'il avait été budgété un excédent de charges de **Fr. 196'426.00**. Il apparaît donc à la lecture de ces deux montants que votre Municipalité a bien suivi son budget 2012.

Ces comptes 2012 prouvent donc, si besoin en est encore, que votre Municipalité continue inlassablement un travail précis depuis 1998, soit plus de 14 ans. Certes il y aura toujours çà et là quelques différences entre budget et comptes, mais dans l'ensemble, la majorité des comptes bouclent à la hauteur budgétée.

Passons maintenant à quelques différences significatives entre budget et comptes. Tout d'abord, dans le domaine de l'Administration générale, on peut remarquer une différence totale de charges supplémentaires de **Fr. 15'181.89**, en partie due à l'augmentation du traitement des Municipaux avec un surcoût de **Fr. 5'331.40**, la mise en place d'un compte fusion pour un total de **Fr. 3'000.00**, et le poste réception et manifestations qui présente également un surcoût de **Fr. 4'259.20**.

Dans le domaine des sports, voici maintenant deux ans que les coûts des salaires s'envolent. Pour 2012, cela se traduit par une surcharge de **Fr. 8'472.30**. Si l'on regarde le budget 2012 et les comptes 2011, on remarque une augmentation de l'ordre de presque 34% et ceci pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Notre Municipalité avait déjà évoqué cette problématique pour les comptes 2011, mais visiblement la tentative de juguler les coûts a échoué. Il faut dès maintenant repenser à une nouvelle façon de rétribuer les salaires, ce d'autant plus que le reste des coûts est stable quoi qu'il en soit, même si les montants en jeu ne sont pas très importants. Il faut éviter des augmentations année après année de plus de 25%. Cependant, il est aussi important de souligner, pour ne pas voir tout en noir, que les locations de la cantine montrent un excédent de revenus de **Fr. 3'029.60** par rapport au budget.

En ce qui concerne le secteur des finances qui attire toujours de nombreux commentaires, nous nous plaignons à relever qu'enfin, pour 2012, nous avons réussi le tour de force de bien budgéter, à la fois l'impôt sur le revenu, celui sur la fortune ainsi que l'impôt sur les personnes morales. Au service financier en revanche, il en va tout autrement. En premier lieu le canton nous a facturé un surcoût de **Fr. 104'436.00** au titre du décompte final péréquatif pour 2011. Ensuite nous avons un montant de **Fr. 235'000.00** au titre d'extourne de provision sur les dépenses thématiques 2011, en partie compensé par le retour du fond de péréquation de l'année précédente de **Fr. 224'396.00**.

Pour le secteur domaines et bâtiments, les charges sont en légère hausse et les revenus en légère baisse. Divers travaux d'entretien, à la fois sur le bâtiment du Talent, celui du collège et celui de l'ancienne laiterie, ont augmenté nos charges, alors que bien évidemment les revenus liés aux locations du restaurant sont eux en baisse suite à la cessation d'activité subite de nos précédents restaurateurs.

Le dicastère des travaux n'attire aucun commentaire particulier.

Au chapitre instruction publique et cultes pas de commentaire particulier, ce poste reste stable.

Concernant la chapitre police, là nous avons une très grande différence aux charges et ceci en raison de la protection civile. En effet, une somme de **Fr. 12'600.00** au titre des remboursements de tiers ainsi qu'un montant de **Fr. 7'800.00** pour une attribution à fond de réserve expliquent l'important delta entre budget 2012 et comptes 2012.

Enfin concernant la sécurité sociale, c'est la bonne surprise 2012. En effet, pour la première fois depuis fort longtemps ce dicastère est en très forte baisse de 8,1% par rapport aux comptes 2011 et 21% face au budget 2012. Il faut cependant modérer notre optimisme en la matière car le canton nous habitue depuis plusieurs années à ce qu'il nomme « des rattrapages ». Dès lors, nous ne serions pas surpris de recevoir courant septembre des montants importants à payer à ce titre.

En conclusion, les comptes 2012, malgré quelques dépassements budgétaires, restent cohérents et bien en phase avec le budget 2012. Pour la deuxième année consécutive notre commune boucle avec un excédent de charges. Il faudra veiller pour le futur à inverser cette tendance. En effet, nous savons tous que la situation économique générale se dégrade et donc il sera très important à l'avenir de continuer à bien maîtriser nos coûts.

## LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Administration générale

Une différence aux charges de **Fr. 15'181.89**, par rapport au budget, principalement due aux comptes décrits ci-après.

N° compte	Libellé	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
101.300.1	Fusion de Commune	0.00	3'000.00	3'000.00
102.300	Traitement des Municipaux	48'000.00	53'331.40	5'331.40
11.317	Réceptions et manifestations	16'000.00	20'259.20	4'259.20

### 2.2 Sports

Une différence aux charges de **Fr. 10'961.20**, par rapport au budget, principalement due au poste salaire, mais aussi une bonne surprise avec les locations de la cantine qui affichent un surplus.

N° compte	Libellé	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
17.301	Salaires	25'000.00	33'472.30	8'472.30
17.427.1	Location Cantine	7'000.00	10'029.60	-3'029.60

### 2.3 Finances

Pour ce poste veuillez vous référer au préambule du préavis

N° compte	Libellé	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
22.352.1	Péréquation, décpte année 2011	0.00	104'436.00	104'436.00
22.352.2	Reprise provision dépenses thématiques 2011	0.00	235'000.00	235'000.00
22.452.2	Péréquation décpte année 2011	0.00	224'396.00	-224'396.00

### 2.4 Domaines et Bâtiments

Une augmentation des charges et une diminution des recettes dues principalement à la cessation d'activité de notre restaurant et pour l'entretien du collège.

No compte	Libellé	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
3513.4271	Location Restaurant	35'100.00	29'425.00	5'675.00
3513.4272	Location habitations	26'640.00	17'868.00	8'772.00
353.314	Entretien	3'000.00	7'530.70	4'530.70

## 2.5 Police Protection Civile

Ce dicastère subit une influence négative due à la protection civile

No compte	Libellé	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
66.365	Remboursement de tiers	0.00	12'600.00	12'600.00
66.380	Attribution à fond de réserve	0.00	7'800.00	7'800.00

## 2.6 Sécurité sociale

La bonne surprise 2012 avec une très forte baisse, mais attention au rattrapage cantonal

No compte	Libellé	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
7	Securité Sociale	505'808.00	398'452.45	107'355.55

## CONCLUSION

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, malgré quelques différences entre budget 2012 et comptes 2012, on peut dire que la situation reste bien sous contrôle à l'exception du sport où là des efforts sont à faire. Comme expliqué plus en arrière dans ce préavis, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, nous bouclons avec un excédent de charges, chose à laquelle il faudra mettre fin rapidement afin de ne pas préteriter de l'avenir de notre commune. Notre exercice 2012 boucle avec **un excédent de charges Fr. 167'361.08**. Pour le surplus, notre Municipalité ajoute encore qu'elle veillera, pour l'exercice 2013, à garder le chemin tracé depuis plus de 14 ans, soit rigueur et investissements uniquement lorsque ces derniers sont indispensables et dans tous les cas auto-finançables.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :


### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

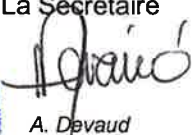
- Vu le préavis municipal No 3/2013
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Oûi le rapport de la Commission de gestion


### DECIDE

1. d'adopter les comptes 2012 tels qu'ils ont été présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic   
D. Dafflon

La Secrétaire   
A. Devaud



Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2013.